

CONSEIL GENERAL DU CALVADOS

DECOUVERTE DES 4 RAIDS DU CALVADOS

REGLEMENT

Article 1

Le CONSEIL GENERAL DU CALVADOS dont le siège est à CAEN, rue St Laurent, représenté par son Président Monsieur Jean-Léonce DUPONT, domicilié en cette qualité au dit siège

Est partenaire des 4 raids multisports mentionnés ci-dessous afin d'inciter la pratique des sports de nature.

A cette occasion, le CONSEIL GENERAL DU CALVADOS attribuera des lots par tirage au sort aux sportifs qui se seront inscrits aux 4 raids.

Article 2

Ce jeu est ouvert à tous, à l'exception des conseillers généraux du Calvados, du personnel de la direction de la communication et de celui du service des sports et de la vie associative du conseil général du Calvados.

Article 3

Pour pouvoir participer au tirage au sort les sportifs devront :

a) s'inscrire individuellement aux 4 raids suivants :

- LE RAID « Ca te dit CAEN c RAID » du 1^{er} avril 2012
- LE RAID « Suisse Normande des 12 et 13 mai 2012
- LE RAID » Des Conquérants des 2 et 3 juin 2012
- LE RAID « DEFI de la Pierre Percée des 23 juin et 24 juin 2012,

b) s'acquitter du montant des frais d'inscription pour chacun des raids. Ces frais d'inscription sont fixés par chaque organisateur,

c) être âgé de plus de 16 ans et être en mesure de le justifier lors de l'attribution du lot.

Article 4

Le candidat qui se sera inscrit aux 4 raids participera au tirage au sort qui sera effectué par Maître Nicole LECARPENTIER, Membre de la Selarl Nicole LECARPENTIER, Huissier de Justice, 4, avenue Alfred Kastler à CAEN le DIMANCHE VINGT QUATRE JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17 heures au lac de la Dathée à VIRE.

Article 5

Le CONSEIL GENERAL DU CALVADOS attribuera les lots suivants :

1^{er} prix

UNE NUIT POUR DEUX PERSONNES DANS UN HEBERGEMENT INSOLITE DU CALVADOS

2^{ème} prix

UN VETEMENT POLAIRE ET UN TEE-SHIRT

3^{ème} prix

UN PORTE PHOTOS

Du 4^{ème} au 10^{ème} lot

UN LOT DE PETITS GADGETS AUX COULEURS DU CONSEIL GENERAL DU CALVADOS

Lors du tirage au sort, si le gagnant se trouve sur place, le lot lui sera remis sur le champ. En cas d'absence, il sera averti par courrier dans les 15 jours par le CONSEIL GENERAL DU CALVADOS et invité à retirer son lot.

Tout lot non retiré à la date du 24 juillet 2012 ne sera plus disponible.

Il en sera de même pour le lot du gagnant qui ne pourrait justifier avoir plus de 16 ans lors de la remise.

La liste des gagnants sera mise en ligne sur le site du Conseil Général www.calvados.fr à partir du 26 juin 2012. Les gagnants acceptent par conséquent que leur nom soit diffusé sur internet.

Article 6

Les lots ne pourront pas être échangés contre d'autres lots, ni contre leur valeur en espèces. Le Conseil Général pourra utiliser le nom, l'image, la voix des gagnants sur tous ses supports de communication, sans qu'une contrepartie financière puisse être demandée.

Article 7

Le règlement de jeu sera mis en ligne sur le site du Conseil Général : www.calvados.fr

Article 8

Le présent règlement est déposé au siège de la SELARL Nicole LECARPENTIER, Huissier de Justice associé, 4, avenue Alfred Kastler à CAEN et sera affiché sur les quatre sites organisateurs de raid.

Article 9

LE CONSEIL GENERAL DU CALVADOS ne pourra pas être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou cas de force majeure, les modalités du jeu et /ou les lots devaient être en partie ou en totalité modifiés ou annulés.

En toute hypothèse, les articles additifs ou les modifications portées au présent règlement seront affichés sur le lieu de chaque raid.

Article 10

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation complète du présent règlement.

Article 11

Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978 (article 27), chaque participant dispose d'un droit d'accès au fichier participant, de rectification ou de radiation qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse des organisateurs du jeu, à savoir :

- Ca te dit Caen c'est raid : 1^{er} avril 2012
VIKAZIM
137 boulevard du Général Weygand à CAEN
- Suisse normande le Raid : 12 et 13 mai 2012
Office de tourisme de la Suisse Normande
2 place Saint Sauveur
14220 THURY HARCOURT
- Raid des conquérants : sur les traces de Guillaume : 2 et 3 juin 2012
UFOLEP de Basse-Normandie
16 rue de Girafe
14078 CAEN CEDEX 5
- Défi de la Pierre percée : 23 et 24 juin 2012
3 résidence les Bruyères
14500 VAUDRY

